

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Publicis Groupe S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Publicis Groupe S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Publicis Groupe S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- ▶ **Avec Madame Sophie Dulac, Membre du Conseil de Surveillance, puis à compter du 29 mai 2024, Membre du Conseil d'Administration de Publicis Groupe S.A.**

Nature et objet

Acquisition par Publicis Groupe S.A. de 150 000 actions détenues par Madame Sophie Dulac.

Modalités

La transaction a été conclue pour un montant total de 15 013 500 euros financés par la trésorerie de Publicis, correspondant à un prix par action rachetée de 100,09 euros, soit une décote de 1 % par rapport au cours de bourse du 13 juin 2024 de 101,10 euros.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de surveillance du 17 avril 2024, il est précisé que cette convention est ponctuelle et n'a pas vocation à se poursuivre au-delà de la réalisation de son objet.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Cette convention permet à la Société d'acquérir un bloc de cent cinquante mille (150 000) actions détenues par Madame Sophie Dulac qui permettrait utilement de satisfaire à ses obligations en lien avec les plans d'actions gratuites en cours au bénéfice des salariés, sans avoir à émettre d'actions nouvelles.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 23 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Marie Guillemot

Nicolas Poncet

Claire Cesari-Walch

Nicolas Pfeuty